

Congés paternité et congés payes après préavis

Par fabd, le 24/05/2013 à 13:52

Bonjour,

Je vais bientôt être papa et je change de société prochainement. Je vais donc démissionner de mon poste actuel.

Aussi j'aimerais effectuer mon préavis de 2 mois dans un premier temps, puis mon congé paternité suite à la naissance de ma fille (14 jours), puis poser des congés payés (7 jours) avant de commencer à mon nouveau poste.

Est-ce possible ?
Quelles démarches dois-je effectuer ?

Merci d'avance pour votre retour.

Cordialement,

Par P.M., le 24/05/2013 à 18:23

Bonjour,

Si les congés payés ne sont pas prévus avant le début du préavis, aucune des parties ne peut imposer à l'autre d'en prendre et s'il tombent pendant celui-ci, normalement ils en repoussent le terme contrairement au congé paternité...

Mais après le terme du préavis, vous faîtes ce que vous voulez avant de vous faire embaucher notamment avec l'indemnité de congés payés pour ceux non pris...

Par janus2fr, le 24/05/2013 à 18:32

[citation]Aussi j'aimerais effectuer mon préavis de 2 mois dans un premier temps, puis mon congé paternité suite à la naissance de ma fille (14 jours), puis poser des congés payés (7 jours) avant de commencer à mon nouveau poste. [/citation]
Bonjour,

Je ne sais pas si j'ai bien compris.

Vous voulez imposer à votre nouvel employeur votre congé de paternité puis des congés payés dès le premier jour de travail ?

Pour le congé de paternité, cela doit être possible, mais vous ne pourrez pas obliger le nouvel employeur a accepter de vous offrir des congés payés par anticipation.